

Construction possible en "zone innondable" ?

Par immo6, le 09/12/2008 à 16:12

Bonjour,

J'ai récemment fait l'acquisition d'un bâti construit sur un terran de 800m2 environ et je possède également d'un cos qui me permet de constuire ou de réaliser une extention de mon bâti.

Cependant le préfet (bouches-du-rhone) pour ne pas avoir de soucis à déclaré toute la zone innondable et il m'est seulement possible de construire à 1m50 au moins du sol.

Mais exerçant une profession médicale depuis un grand nombre d'année, il me serait utile de construire ou d'étendre mon bâti au même niveau (Rdc) afin de posséder de plus d'espace et de ne pas rentrer dans les conformités complexes d'instalation en étage d'un cabinet médical. Avez-vous des idées ou des solutions pour réaliser ce projet ?

Je vous remercie d'avance.